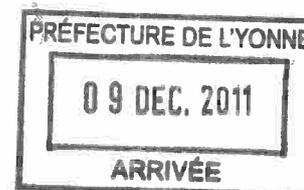


Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 novembre 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	17 novembre 2011	
		En exercice: 29
		Présents : 28
		Votants : 29



Séance du 28 novembre 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit novembre deux mille onze à dix huit heures trente, à l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yann CHANDIVERT (suppléant), Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Michel THIAVILLE, pouvoir à M. Jean-François RAVSELJ

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Marché pour le quai de transfert et le transport des déchets ménagers (résiduel et sélectif)

OBJET : Marché pour le quai de transfert et le transport des déchets ménagers (résiduel et sélectif)

Vu le code des marchés publics,

Vu l'accord du bureau communautaire de la CCJ, réuni le 21 novembre 2011,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un quai de transfert ainsi que le transport des déchets de ce quai aux sites de traitement pour réduire les frais induits par le transport sur le service collecte en régie de la CCJ,

CONSIDERANT que l'estimation du marché a été estimée à 280 000 € pour une durée de 3 ans,

CONSIDERANT que les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2011,

CONSIDERANT que l'attribution du marché se fera conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres,

Le conseil Communautaire,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

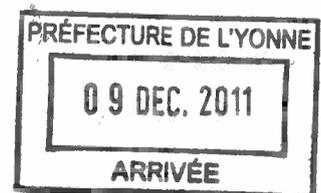
D'autoriser Monsieur le Président à lancer le marché comme énoncé précédemment,

-d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Pour copie conforme,

Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes
du Jovinien



Date de réception
par la Préfecture :

9/12/2011

date de publication :

12/12/2011